

239b. Etat montrant:—

1. Quelles allocations spéciales de dépréciation ou quelles allocations de dépréciation accélérée a-t-on accordées a) à la *Massey-Harris Company Limited*, b) à la *Cockshutt Plow Company Limited*, au cours de chacune des années suivantes: 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945 et 1946?

2. A l'égard de quelles usines de chacune de ces compagnies a-t-on accordé quelqu'une de ces allocations?

3. Qui est le propriétaire actuel de chacune de ces usines?

4. A quelle fin sert actuellement chacune de ces usines?

239c. Etat montrant:—Quels montants a-t-on alloués en dépréciation spéciale et accélérée aux industries canadiennes entre le 1er janvier 1939 et le 31 décembre 1946?

240. Etat montrant:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou de ses fonctionnaires, et tout administrateur de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, concernant la demande faite par la compagnie pour obtenir le droit d'utiliser des quantités additionnelles d'eau, à même le débit du fleuve Saint-Laurent, pour ses fins d'éclairage et de force motrice; aussi, copie de toute correspondance échangée sur ce sujet entre le gouvernement du Canada et toute province canadienne, ou l'Etat de New-York ou le gouvernement fédéral des Etats-Unis d'Amérique, ou l'un de leurs fonctionnaires.

241. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il levé les règlements relatifs à l'importation, au Canada, de pommes de terre nouvelles en provenance des Etats-Unis d'Amérique?

2. Dans l'affirmative, dans quelle mesure et quand?

3. Quel est le nombre estimatif de tonnes de pommes de terre canadiennes en réserve au Canada dont l'écoulement sur les marchés dépend des consommateurs canadiens?

4. Avant la levée de ces règlements d'importation, y avait-il, au Canada, une quantité suffisante de pommes de terre canadiennes pour faire face aux besoins de la consommation domestique?

5. Y avait-il une pénurie de pommes de terre canadiennes dans les réserves au pays et cette pénurie s'élevait à combien de tonnes?

6. Y avait-il un excédent de pommes de terre dans les réserves au Canada et, combien de tonnes représentait cet excédent?

7. Immédiatement avant la levée des règlements d'importation, combien a-t-on trouvé de tonnes de pommes de terre canadiennes en réserve dans la région de Lethbridge dont l'écoulement sur les marchés dépendait des consommateurs canadiens?

8. Avant la levée des règlements d'importation contre les pommes de terre nouvelles en provenance des Etats-Unis d'Amérique, quelles précautions, le cas échéant, ont été prises par le gouvernement pour s'assurer que les pommes de terre de la région de Lethbridge trouveraient un débouché approprié et suffisant vers les marchés canadiens?

9. Combien de commandes pour des pommes de terre de la région de Lethbridge ont été données par des maisons de la Saskatchewan et du Manitoba?

10. Depuis la levée des règlements d'importation contre les pommes de terre nouvelles en provenance des Etats-Unis d'Amérique, combien de commandes pour des pommes de terre de la région de Lethbridge ont été annulées par des maisons canadiennes?

11. Le cas échéant, quelle réduction dans le prix des pommes de terre au Canada a entraînée la levée de ces règlements d'importation?

12. Qui a ordonné la levée des règlements d'importation?

13. A la demande de qui cet ordre a-t-il été donné?